



Championnats Fédéraux Individuels

2017

Féminin et Masculin Catégorie Excellence

Version du 04/11/2016

Page 1 / 3

Art. 1 – Organisation.

- A. Le championnat féminin et le championnat masculin se déroulent scratch.
- B. Ils sont organisés en 2 phases :
 - ✓ Une première phase régionale (anciennes régions) les 28 et/ou 29 janvier 2017.
 - ✓ Une deuxième phase inter-régionale les 20 et 21 mai 2017.
 - ✓ La première phase est qualificative pour la phase inter-régionale.
- C. La phase inter-régionale de chaque championnat se déroule respectivement pour l'inter région :
 - IR I (Grand Est, Ile de France) en **ILE DE FRANCE**
 - IR II (Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté) en **BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**
 - IR III (Occitanie, Paca Corse) en **PACA**
 - IR IV (Nouvelle Aquitaine) en **NOUVELLE AQUITAINE**
 - IR V (Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire) en **PAYS DE LA LOIRE**
 - IR VI (Hauts de France, Normandie) en **NORMANDIE**
- D. Dans chacune des phases, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art.2 – Participation.

- A. Les Championnats fédéraux Individuels Excellence sont ouverts aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ, quelle que soit leur nationalité.
- B. Moyenne retenue :
 - ✓ Femmes : Moyenne inférieure ou égale à 174
 - ✓ Hommes : Moyenne inférieure ou égale à 189
- C. Listing de référence :

Le listing de référence est le listing des catégories fédérales de Décembre 2016

Rappel : Chaque licencié(e) peut participer dans sa catégorie ou dans l'une des catégories supérieures à sa moyenne.

Art.3 - Engagements.

- A. Phase Régionale :
 - ✓ Le club (ou le sportif licencié individuel) fait parvenir, à sa ligue régionale (ou au CSR bowling de sa ligue multidisciplinaire), le bulletin d'engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.
 - ✓ Les droits d'engagement sont fixés à 16 € par joueuse/joueur. Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue régionale (ou CSR Bowling) concernée qui fixe la date limite de réception des bulletins. Les frais de parties sont à la charge des participants.



Féminin et Masculin Catégorie Excellence

B. Phase Interrégionale :

- ✓ Il n'y a pas de droit d'engagement, seules les parties qualificatives de cette phase sont à la charge des qualifiés et à régler (25.60 € maximum pour 8 parties) auprès de la ligue régionale organisatrice de cette phase.
- ✓ Les parties des finales de cette phase sont offertes par le CNB.

Art.4 – Phase Régionale.

- A. Elle se déroule en un lieu choisi par la ligue (ou CSR) de la région administrative.
- B. Celle-ci est responsable de l'organisation de cette phase :
 - ✓ Elle enregistre les inscriptions et en informe le CNB au plus tard 48 heures après la date de clôture des inscriptions.
 - ✓ Elle nomme le ou les arbitres,
 - ✓ Elle établit les horaires en accord avec les centres,
 - ✓ Elle attribue les pistes,
 - ✓ Elle encaisse les frais de parties (3,20 € maximum/partie) auprès des participant(e)s,
 - ✓ Elle règle les frais de parties au centre d'accueil.
- C. La phase régionale se déroule sur 3 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série.
- D. Le titre de Champion(ne) Régional(e) Excellence est attribué sur le total des 9 parties.
- E. Le nombre de qualifié(e)s pour la finale interrégionale est fonction du nombre d'engagé(e)s par région composant l'inter région concernée ; il est communiqué par le CNB, au moins 10 jours avant la date de la phase régionale.
- F. En cas de forfait pour la phase interrégionale, la Ligue organisatrice repêche les joueuses/joueurs dans l'ordre du classement de la phase régionale. La date limite des repêchages est fixée au Vendredi 5 mai 2017.

Art.5 – Phase interrégionale.

- A. Elle se déroule dans chaque inter région, en un lieu choisi par la ligue régionale recevant cette phase et rassemble 24 joueuses et 48 joueurs.
- B. Celle-ci est responsable de l'organisation de cette phase :
 - ✓ Elle nomme le ou les arbitres et avertit la commission d'arbitrage,
 - ✓ Elle établit les horaires en accord avec les centres,
 - ✓ Elle attribue les pistes,
 - ✓ Elle encaisse les frais de parties (3,20 € maximum/partie) auprès des participant(e)s pour les qualifications
 - ✓ Elle règle les frais de parties au centre d'accueil et facture les parties des finales au CN Bowling.
- C. Les qualifications se déroulent sur 2 séries de 4 lignes consécutives avec changement de paires de pistes à l'issue de la première série.



Championnats Fédéraux Individuels

2017

Féminin et Masculin

Catégorie Excellence

Version du 04/11/2016

Page 3 / 3

- D. Les 16 premières joueuses et les 32 premiers joueurs sur les 8 premières lignes disputent 6 lignes supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de la première série
- E. Le titre de Champion(ne) Inter-régional(e) Excellence est attribué sur le total des 14 parties.

Art. 6 – Divers.

- A. Tous les règlements de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B. Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.